

AUDI REVIS

AUDIT & REVISION

SYNPREFH

Siège social : 43, avenue du Maine
75014 - PARIS

***RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS***

Exercice clos le 31 décembre 2018

Aux adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du syndicat SYNPREFH relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du syndicat à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relative à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du syndicat à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le syndicat ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau National.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre syndicat.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Levallois, le 15 avril 2019

Le Commissaire aux Comptes

AUDIREVIS



Olivier FANTIN

ANNEXE

- Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2018	Net au 31/12/2017
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	90 238	77 273	12 965	11 698
Immobilisations corporelles	803 370	57 018	746 352	752 776
Immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	893 608	134 290	759 318	764 473
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours (autres que marchandises)				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	8 056		8 056	27 709
Créances				
Usagers et comptes rattachés	3 300		3 300	
Autres	45 774		45 774	66 979
Valeurs mobilières de placement	1 584 000		1 584 000	1 584 000
Disponibilités (autres que caisse)	430 210		430 210	555 066
Caisse				37
TOTAL ACTIF CIRCULANT	2 071 340		2 071 340	2 233 792
REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	113 473		113 473	61 962
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Autres comptes de régularisation				
TOTAL REGULARISATION	113 473		113 473	61 962
TOTAL GENERAL	3 078 421	134 290	2 944 131	3 060 228

Legs nets à réaliser :		
acceptés par les organes statutairements compétents		
autorisés par l'organisme de tutelle		
Dons en nature restant à vendre :		

	au 31/12/2018	au 31/12/2017
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecart de réévaluation		
Réserves	212 426	212 426
Résultat de l'exercice	33 141	71 833
Report à nouveau	1 848 528	1 776 695
SOUS-TOTAL : SITUATION NETTE	2 094 095	2 060 954
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS	2 094 095	2 060 954
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	35 842	97 030
FONDS DEDIES		
DETTES		
Emprunts et dettes assimilées	568 600	644 562
Avances et commandes reçues sur commandes en cours	77 580	81 060
Fournisseurs et comptes rattachés	121 661	132 253
Autres	46 353	44 369
TOTAL DETTES	814 194	902 244
Produits constatés d'avance		
TOTAL GENERAL	2 944 131	3 060 228

(1) Dont à plus d'un an (a)	491 828
Dont à moins d'un an (a)	244 786
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	
(3) Dont emprunts participatifs	
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours	

	Exercice N 31/12/2018	Exercice N-1 31/12/2017
PRODUITS D'EXPLOITATION (hors taxes)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens et services)	962 626	961 150
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Cotisations		
Autres produits	120 658	131 127
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	1 083 283	1 092 277
CHARGES D'EXPLOITATION (hors taxes)		
Achats de marchandises		
Variation des stocks (marchandises)		
Achats d'approvisionnements		
Variation des stocks (approvisionnements)		
Autres charges externes	889 144	843 034
Impôts, taxes et versements assimilés	3 287	2 574
Rémunérations du personnel	145 139	101 330
Charges sociales	59 053	40 837
Dotations aux amortissements	31 479	33 793
Subventions accordées par l'association		
Autres charges	975	7 921
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	1 129 076	1 029 489
RESULTAT D'EXPLOITATION	-45 793	62 788
PRODUITS FINANCIERS	26 901	29 534
CHARGES FINANCIERES	6 464	6 820
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	-61 188	10 716
IMPOTS SUR LES BENEFICES	2 690	2 953
REPORT DE RESSOURCES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS		
ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES		
EXCEDENT OU DEFICIT	33 141	71 833

Désignation de l'association : Syndicat SYNPREFH

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 2 944 131 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un excédent de 33 141 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 01/02/2019 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Constructions : 50 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 5 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Autres éléments significatifs

Un bien immobilier qui a vocation à servir de siège social du Synprefh a été acquis en 2016 pour un montant de 680.000€ se répartissant en 170.000€ pour le terrain et 510.000€ pour la construction.

Le 20 septembre 2016 il a été décidé par le Bureau National du Synprefh, de participer à la création d'une Fondation pour la recherche en pharmacie hospitalière. Le Synprefh s'est engagé à financer cette fondation à hauteur de 200 000 euros sur 5 ans.

Actif immobilisé**Tableau des immobilisations**

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	75 738	14 500		90 238
Immobilisations incorporelles	75 738	14 500		90 238
- Terrains	170 000			170 000
- Constructions sur sol propre	595 425			595 425
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	963			963
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	25 160	11 823		36 983
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	791 547	11 823		803 370
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	867 285	26 323		893 608

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	14 500	11 823		26 323
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	14 500	11 823		26 323
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Immobilisations corporelles

Un bien immobilier qui a vocation à servir de siège social du Synprefh a été acquis en 2016 pour un montant de 680.000€ se répartissant en 170.000€ pour le terrain et 510.000€ pour la construction.

Les frais annexes ont été les suivants :

- Commissions de caution 13.702€
- cotisation au fonds de garantie 6.851€.

Ces frais ont été passés en charges.

- Frais d'agence et de notaire pour un montant de 85 424€.

Ces frais ont été immobilisés

L'acquisition de ce bien a été financée par un prêt du LCL de montant 781.753€.

Les conditions de ce prêt sont :

Durée 10 ans

Taux annuel 1,06%

Montant des mensualités 6 869 €.

Ce prêt est garanti par le privilège de prêteur de deniers en 1er rang et sans concours à hauteur de 680 000 euros sur le bien financé, situé 54 Avenue de Maine, 75014 Paris.

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	64 040	13 232		77 273
Immobilisations incorporelles	64 040	13 232		77 273
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	22 781	11 903		34 684
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	176	96		272
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	15 814	6 247		22 061
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	38 771	18 246		57 018
ACTIF IMMOBILISE	102 812	31 479		134 290

Actif circulant**Etat des créances**

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 162 547 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	3 300	3 300	
Autres	45 774	45 774	
Charges constatées d'avance	113 473	113 473	
Total	162 547	162 547	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Banque - Intérêts courus à recevoir	123 048
Total	123 048

Fonds propres

Tableau de variation des fonds associatifs

	Début Exercice	Augmentation	Diminution	Fin Exercice
Patrimoine intégré				
Fonds statutaires				
Apports sans droit de reprise				
Legs et donations				
Subventions affectées				
Autres fonds				
Total fonds sans droit reprise				
Apports avec droit de reprise				
Legs et donations assortis d'une condition				
Subventions affectées				
Total fonds avec droit reprise				
Ecart de réévaluation				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	212 426			212 426
Report à Nouveau	1 776 695	71 833		1 848 528
Résultat de l'exercice	71 833		38 693	33 141
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Autres fonds associatifs				
Total fonds associatifs	2 060 954	71 833	38 693	2 094 095

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts	97 030			61 188	35 842
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	97 030			61 188	35 842
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation					
Financières					
Exceptionnelles		-61 188			

Dettes**Etat des dettes**

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 736 614 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	568 600	76 772	415 350	76 478
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	121 661	121 661		
Dettes fiscales et sociales	46 311	46 311		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	42	42		
Produits constatés d'avance				
Total	736 614	244 786	415 350	76 478
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	75 962			
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs-fact non parvenues	74 063
Fournisseurs-fact non parvenues	3 600
Conges à payer	13 670
Org.soc. ch/conges à payer	6 554
Org.soc. charges à p	270
Etat autres ch. à payer	12 368
Formation continue CAP	762
Total	111 286

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CCA S	1 800		
CCA H	108 434		
CCA Mixte	3 239		
Total	113 473		

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LE BILAN PASSIF

Depuis une dizaine d'année, l'administration fiscale a émis des instructions fiscales tendant à préciser les règles de non lucrativité. Elle porte par ailleurs une attention de plus en plus rigoureuse aux activités lucratives exercées au sein des associations

Le statut fiscal du Synprefh qui est un syndicat, et non une association, n'a jamais été validé par un rescrit ou une vérification de l'administration fiscale. Il existe ainsi un risque de requalification en activité lucrative de l'activité Hopipharm et donc de l'assujettissement à l'impôt sur les sociétés des revenus dégagés pour les trois derniers exercices.

Les dirigeants du syndicat ont estimé devoir constituer à fin 2012 une provision pour faire face au risque exprimé précédemment. La provision est ajustée chaque année en fonction du risque estimé (résultat bénéficiaire).

Sur l'exercice 2018, aucune dotation n'a été comptabilisée compte tenu du résultat fiscal déficitaire sur cet exercice. Une reprise a été faite pour un montant total de 61 187.55 euros, correspondant aux provisions de 2014 et 2015. Ce qui porte le montant de la provision à 35 842 euros.

Cette mesure est engagée à titre conservatoire et ne remet pas en cause la bonne foi du Syndicat Synprefh sur la gestion désintéressée de ses activités et la non concurrence au secteur marchand. Elle a pour but de garantir les conditions de fonctionnement du syndicat en cas de contrôle fiscal. Cette provision résulte d'un doute et d'une réflexion sur l'imposition à l'impôt sur les sociétés, et ne constate pas le caractère formel de ce risque.

Engagements financiers**Engagements donnés**

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
<i>Engagement sur emprunt</i>	638 263
<i>Financement sur 5 ans de la Fondation pour la Recherche en pharmacie Hospitalière</i>	200 000
Autres engagements donnés	838 263
Total	838 263

Contributions volontaires

	N	N-1
Ressources		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
Total		
Emplois		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Prestations		
Personnel bénévole	653 686	626 498
Total	653 686	626 498

Les contributions volontaires au Syndicat Synprefh ont été valorisées depuis 2012.

La valorisation de ces contributions a été réalisée en tenant compte des temps passés (présence et trajet) des participants aux réunions et des membres du bureau national, avec un tarif horaire d'un praticien hospitalier échelon 10.

Selon cette méthode, ces contributions s'élevaient à 653 686 euros pour 2018 contre 626 498 euros pour 2017.

AUDI REVIS

AUDIT & REVISION

SYNPREFH

Siège social : 43, avenue du Maine
75014 - PARIS

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

*Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2018*

Aux adhérents,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés, ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Levallois, le 15 avril 2019

Le Commissaire aux Comptes

AUDIREVIS



Olivier FANTIN